

LES COUVERTS OU CULTURES INTERMÉDIAIRES

APPELES ÉGALEMENT *INTERCULTURES*

une chance pour l'agriculture et la faune sauvage !!

2021



Couvert 2017

S.Quinio FDC 23

Mots clés :

Agronomie, érosion du sol, piège à nitrates, biodiversité

La Fédération des Chasseurs de la Creuse, avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture de la Creuse, encourage la mise en place des intercultures.

Des intérêts multiples

La mise en place d'un couvert permet de maintenir pendant la période entre deux cultures principales (de Septembre à Mars) une végétation qui offre des abris et de la nourriture à l'ensemble de la faune sauvage.

Aux insectes d'abord, auxiliaires précieux des agriculteurs :

- carabes et staphylins sont des prédateurs des pucerons et limaces ;
- abeilles, bourdons et syrphes, quant à eux, sont les principaux pollinisateurs des cultures.



Carabe © L. Lausecker



Staphylin - © By Sarefo



Bourdon © J Villenave-Chasset



Syrphe © J Villenave-Chasset



Brocard

Pixabay

Les couverts permettent aussi au reste de la faune, petit et grand gibier notamment, de trouver une source de nourriture et un abri pendant la mauvaise saison. Cette couverture des sols piège aussi l'azote, limite l'érosion des sols et évite le salissement des parcelles. Les autres intérêts agronomiques des couverts sont qu'ils restituent de la matière organique et favorisent l'activité biologique du sol, tout en améliorant la structure de ces derniers.

La nature des couverts :

Deux mélanges possibles,

□ le premier dosé à 10 kg par hectare :

- 2,5 kg de moutarde blanche,
- 2,5 kg de radis fourrager,
- 2,5 kg de radis chinois,
- 2,5 kg de phacélie.



Phacélie

Pixabay

□ le second mélange dosé à 25 kg par hectare :

- 10 kg de sarrasin,
- 12 kg d'avoine rude,
- 3 kg de phacélie.



Radis chinois

La moutarde, les radis et le sarrasin se développent rapidement et piègent bien les nitrates. L'avoine procure de la nourriture à la petite faune de plaine. La phacélie, plante très mellifère dès la floraison, attire les insectes butineurs.

Itinéraire technique :

- Ne pas ajouter des espèces ou modifier le mélange fourni.
- Le mélange doit être semé **avant le 1er Septembre** après un déchaumage ou avant le 13 Août s'il compte en couverts SIE.
- Semer à la volée ou en ligne. Un roulage est conseillé.
- Le couvert devra rester en place **jusqu'au 15 Février**.
- Aucune pâture ni récolte n'est tolérée.
- Le moyen de destruction sera mécanique.
- Aucune intervention mécanique ni chimique pendant la période d'implantation



Financement et engagement :

Les semences sont fournies et financées par la Fédération des Chasseurs de la Creuse et le détenteur du droit de chasse, dans la limite de dix hectares par exploitant.

Dans le cadre d'un contrat annuel entre l'exploitant, la Fédération des Chasseurs de la Creuse et le détenteur du droit de chasse, le détenteur (ACCA ou chasse privée adhérentes à la Fédération) accepte de régler la somme de 10 euros par hectare à la Fédération des Chasseurs de la Creuse, sur les quinze premiers hectares engagés. Au-delà, la FDC 23 subventionne les semences dans leur intégralité.



Lievre d'Europe

Pixabay



Faisan commun

Pixabay



Abeille sur fleur de moutarde

S.Quinio – FDC 23

VOS CONTACTS :

FEDERATION DES CHASSEURS DE LA CREUSE 05.55.52.17.31
18 Avenue Pierre Mendès-France – 23000 GUERET

Stéphane QUINIO ☎ 06.84.80.15.45
Laurent VERRION ☎ 06.84.80.15.47

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CREUSE 05.55.61.50.00
8 Avenue d'Auvergne – 23000 GUERET

Philippe DUCOURTHIAL ☎ 06.60.57.51.60

Ne pas jeter sur la voie publique

I.P.N.S.